



**NSPA FORMER STAFF ASSOCIATION
ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA NSPA**



Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'ADAN du 14 octobre 2019

1. Ouverture de l'Assemblée générale par le Président – M. O. Guidetti

Le Président de l'Association des anciens de la NSPA ouvre l'Assemblée générale en souhaitant la bienvenue à tous les participants et plus particulièrement aux invités suivants :

M. Peter DOHMEN, Directeur général de la NSPA ;
M. Gerardo BELLANTONE, Auditeur général de la NSPA ;
M. Hessel RUTTEN, Président de la Confédération des associations de retraités civils de l'OTAN (CNRCSA) ;
M. John PARSONS, Président de l'Association des agents pensionnés des organisations coordonnées et de leurs ayants droit (AAPOCAD) ;
M. Robert GOYENS, Président de l'Association des retraités de l'OTAN en France (AROF) ;
M. Jean VANDERWAL, Président de l'Association des personnels civils retraités du CAE de l'OTAN (ANARCP) ;
M. Erwig MARQUENIE, Représentant de l'Association des agents civils retraités de l'OTAN (ARO) ;
Mme Marie ROUSSEAU, Représentante d'Allianz ;
M. Bojan POPADIĆ, Représentant d'Allianz ;
M. Helmut HASSINK, Président de la Confédération des associations de personnel civil de l'OTAN (CNCSC) ;
M. Elvis BREDA, Président de l'Association du personnel de la NSPA (Luxembourg).

2. Allocution du Directeur général de la NSPA, M. P. Dohmen¹

Le Directeur général remercie M. Guidetti de l'avoir invité à l'Assemblée générale de l'ADAN et se réjouit de constater la présence d'un aussi grand nombre d'anciens, ce qui témoigne du dynamisme de l'association. Il brosse ensuite un tableau général de la situation de l'Agence et de ses activités, comme suit :

La NSPA est florissante et le succès de ces activités ne cesse de se confirmer de jour en jour au travers des réactions de ses nombreux clients. Pour rappel, elle compte trois grandes unités opérationnelles (Business Units) que sont le Programme OTAN de gestion du transport aérien (NAMP) basé à Pépa en Hongrie, le Programme OTAN du réseau d'oléoducs en Centre-Europe (CEPS) basé en France, à Versailles et les Opérations logistiques (direction des opérations logistiques) basées à Capellen au Grand-Duché de Luxembourg. Cette dernière

¹ Le texte de la relation de l'intervention du Directeur général a été validé pour publication par son bureau.

entité a été scindée au début de l'année 2018 dans le cadre d'un programme d'optimisation de l'Agence en deux directions : la Direction « soutien des opérations » et la Direction « gestion sur le cycle de vie ».

La Direction « gestion sur le cycle de vie » est chargée des activités de soutien logistique traditionnelles de l'Agence ainsi que de la nouvelle mission d'acquisition. Elle assure un soutien très complet (parfois de la naissance à la fin de vie) de nombreux systèmes d'arme pour le compte de pays de l'OTAN représentés au sein de 32 Associations de soutien soit 2 de plus que l'année dernière (réunissant au total 316 États membres).

Les grands programmes d'acquisition dont s'occupe cette direction sont notamment l'AFSC (Alliance Future Surveillance Capability - Capacité de surveillance future de l'Alliance) destinée à remplacer l'AWACS en 2035 et le MRTT (MultiRole Tanker Transport- Avion multirôle de ravitaillement et de transport), un programme dans le cadre duquel la NSPA a travaillé étroitement avec l'OCCAR et portant sur 8 avions Airbus 330. Ce programme est le résultat des efforts entrepris par l'Agence pour s'associer dans une plus large mesure à des initiatives européennes.

La Direction « soutien des opérations » assure un soutien logistique opérationnel en Afghanistan et au Kosovo et, dans une moindre mesure, aux pays membres de l'OTAN participant à des exercices et à des opérations. Elle joue, dans ce domaine, un rôle clé de facilitateur de la conduite des opérations de soutien de la paix de l'OTAN. Elle fournit également des services dans le cadre des opérations de défense collective menées par l'OTAN au titre de l'Article 5.

En ce qui concerne le NAMP, le Directeur général indique que ce programme mène toujours ses activités de transport stratégique à l'aide de trois avions C-17 qui effectuent en moyenne environ 3000 heures de vol. Afin de faciliter la formation des équipages et d'éviter les déplacements aux États-Unis, le NAMP envisage d'acquérir un simulateur de vol sur C-17.

Le CEPS, quant à lui, continue ses activités de manière solide et stable. Une partie des capacités de ce grand réseau d'approvisionnement en carburants en Centre Europe sert aussi à alimenter le secteur privé. Ce volet commercial du CEPS permet aux pays membres de récupérer 80% des frais de maintien en condition du réseau.

Le chiffre d'affaires de l'Agence en 2018 a été de plus de 4 milliards d'euros, soit 4 fois le chiffre atteint voici 10 ans.

Il convient de ne pas oublier les autres éléments de soutien : les services d'achat, les services financiers, les ressources humaines, le soutien informatique ... qui contribuent tous au formidable travail d'équipe de l'Agence

Le Directeur général aborde ensuite le thème du personnel qui lui tient particulièrement à cœur. En raison de la croissance de l'Agence, l'effectif pourrait atteindre 1500 personnes en 2020. Toutefois, le nombre de postes vacants est élevé (plus de 200) et l'Agence fait de gros efforts pour revenir à un taux d'occupation de postes de 95% d'ici deux ou trois ans. Une enquête de satisfaction (Climate survey) a été menée parmi tout le personnel et le Directeur général se dit particulièrement fier et heureux que celle-ci ait enregistré un taux de réponse de 85%. L'essentiel des réponses à cette enquête porte sur la nécessité d'investir davantage dans la formation au « leadership » (des initiatives ont d'ores et déjà été prises dans

ce domaine), dans la formation, dans les planification des carrières. La gestion du temps de travail et de l'assiduité a également été fréquemment mentionnée dans les réponses ainsi que les problèmes de recrutement et l'amélioration de l'infrastructure. Au sujet de ce dernier point, il signale que la première phase d'amélioration de l'infrastructure a été approuvée par le Comité de surveillance d'agence et qu'avant la fin 2021, un premier bâtiment d'une capacité de 400 bureaux devrait être livré.

Le respect des normes de sécurité et de santé est également un dossier très important et l'Agence travaille à l'obtention de la certification ISO 45001 d'ici fin 2020. Elle a obtenu une prolongation de la certification ISO 9001 et une opinion sans réserves de la part des auditeurs de l'OTAN pour ses états financiers 2018.

Enfin, le Directeur général indique qu'il a eu l'occasion d'aller présenter, le 18 septembre dernier, le bilan des activités de l'Agence au Conseil de l'OTAN, bilan qui a reçu un accueil très positif de la part de tous les pays clients de la NSPA.

Après avoir remercié le Directeur général, le Président lui demande de bien vouloir évoquer la question de l'adoption du barème de rémunération spécifique pour le Luxembourg. Le Directeur général répond que cette proposition semble avoir obtenu l'accord du Comité de coordination sur les rémunérations (CCR). Elle doit encore être approuvée par le Conseil et elle ne s'appliquera qu'au personnel actif des catégories A/L. Il précise que les démarches de l'Agence en vue d'obtenir un barème spécifique pour le Luxembourg étaient motivées par l'urgente nécessité de trouver une solution au problème de vacances de postes et que la NSPA n'a jamais fait de distinction entre les catégories de grades dans ses demandes.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose de remplacer l'intervention de Madame Tezcan qui est indisponible par une déclaration de Madame Degrotte au Point 9 de l'ordre du jour « Allocution de la Présidente du groupe de travail de la CNRCSA sur les questions d'assurance médicale ». Il suggère également d'ajouter une rubrique 8.1 au Point 8 « Allocution du Président de la CNRCSA (Confédération des associations de retraités civils de l'OTAN) » pour permettre à M. Helmut Hassink (de la NSPA), Président de la Confédération des Comités du Personnel Civil de l'OTAN (CNCSC), de présenter l'organisation de cette Confédération et les sujets qu'elle a à traiter.

L'ordre du jour est approuvé avec ces deux modifications.

Le Président propose ensuite d'observer une minute de silence en mémoire des anciens agents qui nous ont quittés en 2019.

4. Statuts de Association

Le Président rappelle que les statuts ont été approuvés à l'assemblée générale de 2018 avec les modifications proposées par les membres. Ils ont ensuite été soumis au Directeur général qui les a signés après y avoir fait apporter quelques changements dont notamment la modification de l'appellation anglaise Old Boys ; le titre anglais est désormais « NSPA Former Staff Association », la version française quant à elle ne change pas.

5. Rapport d'activité présenté par le Président

Le Président présente, comme le prévoient les statuts, le rapport d'activité pour l'année 2019 (le texte figure en Annexe 1).

Il y fait notamment le point de la situation concernant la composition du Comité exécutif et indique que le Comité vient de coopter Luc Henrotay pour renforcer le soutien en matière informatique.

L'Assemblée générale approuve la cooptation de Luc Henrotay.

Il évoque ensuite très brièvement la réforme du régime de pensions coordonné et la question du barème spécifique pour le Luxembourg, thèmes que les orateurs suivants développeront.

6. Rapport de la Trésorière et approbation des comptes 2018

La Trésorière, P. Munaut, présente la situation des comptes de l'ADAN pour 2018 en précisant que les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général ont été envoyés à tous les membres en même temps que l'invitation à l'Assemblée générale. Elle indique que les recettes sont constituées des cotisations des membres et que les principaux frais concernent la maintenance informatique et la contribution de 2 EUR par membre de l'ADAN en règle de cotisation, versée à la CNRCSA. Actuellement, pour 2019, le nombre de membres de l'ADAN en règle de cotisation est de 415 (dont 20 nouveaux), contre 305 pour l'année 2018. Elle précise aussi que le compte d'investissement a été clôturé en 2019 et qu'au moment de sa clôture, son montant était de 785,95 EUR supérieur à sa valeur au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, la recommandation de l'auditeur général au sujet de l'ajout d'une colonne présentant les chiffres de l'année précédente sera suivie l'année prochaine.

En ce qui concerne la cotisation annuelle, il est proposé de la maintenir à 20 EUR pour l'année prochaine.

L'Auditeur général intervient ensuite pour rappeler sa mission par rapport aux comptes de l'ADAN et préciser que l'Association n'est pas tenue d'avoir un cadre de comptabilité conforme aux prescriptions de l'IPSAS. Il remercie l'ADAN de sa décision de suivre sa recommandation pour la présentation des états financiers de 2019; il confirme également que la réserve émise concernant les états financiers de 2017, principalement due à l'absence d'une pièce justificative, a été levée, et le point clôturé.

Le Président propose ensuite de donner quitus à la Trésorière et d'approuver les états financiers de 2018, ainsi que le montant de la cotisation pour 2020.

L'Assemblée générale donne unanimement son approbation aux deux propositions.

Le Président remercie la Trésorière et l'Auditeur général pour leur intervention et pour leur travail.

7. Allocution du Président de l'Association du personnel NSPA

Le Président présente ensuite M. E. Breda, le nouveau Président de l'Association du personnel de la NSPA à Capellen et le félicite pour son élection.

M. Breda remercie le Président de l'avoir invité et indique que, depuis les dernières élections de juin, son équipe a déjà entrepris ou prévu de nombreux projets. Ainsi, un nouveau site web de l'association a été mis en place. Le nouveau Comité veut mettre l'accent sur la transparence en permettant aux membres d'entretenir un dialogue permanent avec les membres du comité notamment en ce qui concerne les nouvelles instructions internes publiées ou annoncées. Les statuts sont aussi en cours de révision. Enfin, le comité se propose d'offrir, en association avec le magasin, de nouveaux services aux membres du personnel (kiné, coiffeur etc.)

Il souligne, par ailleurs, que toutes les catégories de grades sont touchées par le coût de la vie au Luxembourg et pas simplement les catégories A et L. À cet égard, l'Association du personnel est totalement en phase avec l'ADAN dans la défense du personnel et des retraités.

Le Président remercie M. Breda de son intervention et se félicite de la bonne coopération qui existe entre son association et l'ADAN.

8. Allocution du Président de la CNRCSA (Confédération des associations de retraités civils de l'OTAN)

Le Président de la CNRCSA, M. Hessel Rutten, rappelle les différentes étapes des démarches entreprises par la Confédération suite à la décision prise par le CCR à sa réunion de septembre dernier avec le Comité des représentants du personnel (CRP) et le Comité des représentants des secrétaires généraux (CRSG), décision consistant à dissocier l'ajustement des traitements de l'ajustement des pensions. Rompre ce lien qui est le fondement du régime de pensions coordonné mettrait à mal tout le dispositif et exposerait les retraités à d'autres décisions unilatérales des pays visant à réduire encore davantage les pensions.

Il rappelle également que cette décision fait partie des dispositions envisagées dans le cadre d'un réexamen holistique des pensions. En effet, cette dissociation comporterait aussi une limitation de l'octroi du barème Luxembourgeois aux seuls actifs de catégorie A pour favoriser le recrutement de personnel à la NSPA à Luxembourg et une suppression de l'indemnité d'éducation accordée aux pensionnés.

Il explique également les revirements de position de l'OTAN quant à l'attitude à adopter au CCR et ce malgré les promesses faites par les autorités aux représentants de la Confédération et précise que l'OCDE est la seule organisation dont le Secrétaire général est opposé aux propositions du CCR.

Face à cette situation, toutes les associations sont unanimes à dire qu'il est nécessaire de se battre pour le maintien des droits acquis et le respect des engagements pris par les pays à Noordwijk en 1974 lors de l'instauration du régime de pensions coordonné. Des juristes ont été consultés afin de déterminer la légalité de ces propositions et de définir les éventuelles voies de recours.

Le Président remercie M. Rutten pour son intervention et propose d'écouter les interventions de M. Hassink et de M. Parsons avant de permettre aux participants de poser des questions.

8.1 Allocution du Président de la Confédération des Comités du Personnel Civil de l'OTAN (CNCSC)

Le Président de la CNCSC, M. Hassink, remercie le Président de l'avoir invité à l'Assemblée générale de l'ADAN et indique que, bien que sa confédération s'intéresse, en tout premier lieu, aux actifs, elle agit également en concertation avec la CNRCSA et la soutient dans son action.

Il rappelle que les tentatives menées par les pays pour dissocier les salaires et les pensions sont le résultat du refus maintenu par ces derniers pendant de nombreuses années de verser les contributions destinées à alimenter un fonds de réserve pour faire face au paiement des pensions. Par ailleurs, le régime de pensions coordonné ne concerne pas que l'OTAN puisqu'il existe aussi dans d'autres organisations telles que l'OCDE, le Conseil de l'Europe etc. et que, de ce fait, 57 pays différents interviennent dans les décisions qui y ont trait, ce qui ne facilite pas les choses.

La base de calcul des pensions n'est pas le seul dossier sur lequel les pays se sont penchés. Ils avaient notamment aussi envisagé de supprimer l'ajustement fiscal et de repousser l'âge légal de départ à la retraite. Ces idées semblent toutefois abandonnées pour le moment au profit des autres propositions concernant la dissociation des salaires et des pensions, le barème luxembourgeois et la suppression de l'indemnité d'éducation.

Il termine en précisant qu'il appartient maintenant aux différents Conseils de statuer sur ces propositions. Pour l'OTAN, cette décision devrait intervenir avant la fin de l'année.

Le Président remercie M. Hassink pour son intervention.

9. Allocution de la Présidente du groupe de travail de la CNRCSA sur les questions d'assurance médicale

Vu l'heure avancée et la nécessité d'entendre l'exposé de l'AAPOCAD sur l'épineux dossier de la séparation des salaires et des pensions, ce point n'est pas traité. Toutefois, la déclaration de Mme Degrotte figure à l'Annexe 2.

10. Allocution du Président de l'AAPOCAD

M. Parsons présente un exposé très complet (dont le texte figure en Annexe 3) sur les buts et le fonctionnement de l'Association des agents pensionnés des Organisations coordonnées et de leurs ayants droit (AAPOCAD). Il y aborde plus particulièrement les questions relatives à la réforme du régime des pensions des coordonnées et de la publication du 259^{ème} rapport du CCR portant notamment sur la mise en place d'un barème de rémunérations spécifique pour le Luxembourg. Si cette proposition constitue une bonne nouvelle en soi pour le personnel OTAN de catégorie A actif au Grand-Duché de Luxembourg, il n'en est pas de même pour les agents des catégories B et C ainsi que les pensionnés qui en seraient exclus.

Il expose ensuite les conséquences chiffrées de l'ajustement des pensions en fonction de l'inflation et non plus de l'évolution des salaires des actifs à compter de janvier 2020 pour les pensions liquidées avant le 31 décembre 2019 et pour celles qui seront liquidées après cette date.

Il précise toutefois que le 259^{ème} rapport du CCR (barème luxembourgeois) a tout récemment fait l'objet d'un rectificatif et que pour se faire une idée plus précise de la situation, il convient aussi

de prendre en compte le 263^{ème} rapport du 11 octobre 2019 portant sur les amendements au RPC découlant de la réforme des pensions ainsi que du 264^{ème} rapport, également du 11 octobre 2019, et portant sur l'ajustement des salaires au 1^{er} janvier 2020.

Il termine en ajoutant que tout dépendra de la décision que prendront les différents Conseils et encourage les membres de l'ADAN à rejoindre l'AAPOCAD pour la soutenir dans son action. Le Président remercie M. Parsons pour son exposé et réitère l'importance de l'action de représentation menée par les différentes associations.

En réponse à une question au sujet de l'indice d'inflation qui sera utilisé pour calculer l'évolution des pensions, M. Parsons indique qu'à sa connaissance, il s'agira de l'indice d'inflation du pays du barème et non du pays de résidence. Pour ce qui est du faible nombre de retraités concernés au Grand-Duché de Luxembourg et donc de l'impact budgétaire minime que l'octroi du barème luxembourgeois aurait, il précise que les pays considèrent qu'il s'agit d'une question de principe et non de nombre.

Le Président remercie M. Parsons pour son allocution très utile à la compréhension de la problématique de la réforme des pensions.

Note du secrétaire : afin d'apporter un éclairage supplémentaire sur la situation susceptible de résulter de la décision de séparer l'évolution des salaires de celle des retraites, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des scénarii possibles ² . Il convient toutefois de noter que les informations et les chiffres figurant ci-dessous ne sont ni officiels ni définitifs et qu'ils n'engagent en aucune manière l'Association des retraités de la NSPA (ADAN).	
1. Le 259 ^{ème} Rapport (rectificatif) (barème luxembourgeois) n'est pas adopté, ni la réforme du Régime des pensions coordonné (RPC)	Statu quo ante.
2. La réforme du Régime des pensions coordonné (RPC) est adoptée mais pas le 259 ^{ème} Rapport (rectificatif) (barème luxembourgeois)	Retraités Luxembourg (pensions liquidées avant le 31 décembre 2019) : +1,3% pour toutes les catégories (A/L, B et C) : indice inflation BEL/LUX (car ajustement calculé au 1 ^{er} juillet 2019 pour cette même année 2019).
	Retraités Luxembourg (pensions liquidées après le 31 décembre 2019) : pension calculée en fonction du barème BEL/LUX tel qu'ajusté au 1 ^{er} janvier 2020 (soit, +1,6% par rapport à 2019).
3. La réforme du Régime des pensions coordonné (RPC) est adoptée, ainsi que 259 ^{ème} Rapport (rectificatif) (barème luxembourgeois)	Retraités Luxembourg (pensions liquidées avant le 31 décembre 2019) : indice inflation BEL/LUX (+1,3%) pour toutes les catégories pour l'ajustement au 1 ^{er} janvier 2020 (voir ci-dessus); IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) Luxembourg pour les ajustements ultérieurs, donc à partir du 1 ^{er} janvier 2021
	Retraités Luxembourg (pensions liquidées après le 31 décembre 2019) : pension initiale calculée sur les nouveaux barèmes entrés en vigueur au 1 ^{er} janvier 2020 ; ajustements ultérieurs en fonction de l' IPCH Luxembourg.

² Nous savons maintenant que, suite à la décision du Conseil de fin octobre 2019, c'est le **scénario n°3** qui est le plus vraisemblable.

11. Allocution des représentants des relations clients Allianz

Mme M. Rousseau et le Dr B. Popadić présentent un exposé conjoint (voir Annexe 4) dans lequel ils présentent le fonctionnement de l'équipe d'Allianz chargée des dossiers de l'OTAN.

Ils relèvent tout particulièrement la facilité d'enregistrement et de prise en charge des membres lors d'une hospitalisation et rappellent la nécessité d'obtenir d'abord un remboursement par la caisse d'assurance maladie nationale pour celles et ceux qui en bénéficient avant de s'adresser à Allianz (économies de coûts pour tous les assurés).

Ils abordent ensuite les améliorations apportées à l'application mobile MyHealth ainsi qu'au site Web notamment en ce qui concerne les demandes de remboursement.

Ils terminent en rappelant la problématique des fraudes et les méthodes efficaces dont la compagnie dispose pour les détecter.

12. Divers

Aucune question n'est traitée sous ce point.

13. Clôture

Le Président lève la séance en remerciant les différents invités pour leurs exposés et leurs interventions, les participants pour avoir fait l'effort de venir assister à l'assemblée générale ainsi que les membres du Comité exécutif pour leur excellent travail de préparation.

Il invite ensuite tous les participants à l'apéritif et au déjeuner.